NIGÉRIA

Le pays doit accéder à la demande du Libéria concernant Charles Taylor

La Sierra Leone commémore le 15^e anniversaire du conflit

Index AI : AFR 44/007/2006 ÉFAI

Jeudi 23 mars 2006

DÉCLARATION PUBLIQUE

Lagos, 23 mars 2006. Le président nigérian Olusegun Obasanjo devrait accéder au plus vite à la requête de la présidente Johnson-Sirleaf, du Libéria, qui a demandé que l'ancien président du Libéria Charles Taylor comparaisse devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ont déclaré ce jeudi 23 mars les organisations membres de la *Campagne contre l'impunité*.

Le 23 mars marque le quinzième anniversaire du conflit armé qui a dévasté la Sierra Leone. Les hostilités avaient été déclenchées le 23 mars 1991, lorsque des groupes rebelles avaient lancé une attaque depuis le Libéria sur un petit village du district de Kailahun. Des membres de la *Campagne contre l'impunité* tiennent des conférences de presse à Monrovia, Freetown et Lagos ce 23 mars 2006 pour tenter de faire pression et obtenir que Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial.

« La présidente Johnson-Sirleaf a pris position de façon décisive contre l'impunité en Afrique en demandant que Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial », a déclaré Ezekiel Pajibo, directeur du Centre for Democratic Empowerment (CEDE, Centre pour la participation démocratique) au Libéria, qui participe à la Campagne contre l'impunité.

« Maintenant le président Obasanjo doit faire la preuve qu'il se préoccupe aussi de la justice sur le continent en remettant Charles Taylor au Tribunal spécial », a déclaré Shina Loremikan, responsable des programmes du Committee for the Defence of Human Rights (CDHR, Comité nigérian de défense des droits humains), une organisation nigériane qui participe aussi à la Campagne contre l'impunité.

Charles Taylor a été inculpé de dix-sept chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour son rôle dans le conflit armé qui a duré de 1991 à 2002. Parmi ces crimes, on peut citer les homicides, mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, l'esclavage sexuel, le recrutement et l'enrôlement d'enfants soldats, les enlèvements et le recours au travail forcé par des groupes d'opposition armés sierra-léonais.

En 2003, Charles Taylor avait quitté le Libéria pour le Nigéria où il se trouve toujours. Le Nigéria,

agissant avec le soutien des États-Unis, de l'Union africaine et d'autres acteurs de la communauté internationale, avait accueilli Charles Taylor, dans le cadre d'une mesure temporaire visant à assurer une transition pacifique au Nigéria.

Le président Obasanjo refuse depuis de remettre Charles Taylor au Tribunal spécial. Il a cependant indiqué qu'il envisagerait de remettre Charles Taylor au Libéria si la demande émanait d'un gouvernement libérien dûment élu. En conséquence, la présidente Johnson-Sirleaf a présenté une demande à Obasanjo, démarche rendue publique le 17 mars.

« Combien d'années les victimes devront-elles encore attendre pour que justice soit rendue? s'est interrogée Sulaiman Jabati, secrétaire exécutif de la Coalition for Justice and Accountability (COJA, Coalition pour la justice et la responsabilisation) en Sierra Leone, organisation participant également à la Campagne contre l'impunité. Il est temps que Taylor soit jugé pour les crimes dont il est accusé. »

Dans une déclaration rendue publique par le gouvernement nigérien le 17 mars, Obasanjo a affirmé qu'il consulterait l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avant de donner sa réponse. La présidente Johnson-Sirleaf a également indiqué qu'elle souhaitait une consultation entre Obasanjo et les dirigeants régionaux sur cette question. La présidente Johnson-Sirleaf a néanmoins été très claire sur le fait qu'à l'issue de cette consultation, Taylor devrait être jugé.

« C'est un principe fondamental de la justice pénale, tout retard dans le rendu de la justice est un déni de justice », a déclaré Kolawole Olaniyan, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« Comme l'a déclaré la présidente Johnson-Sirleaf, le temps est l'essence même, a déclaré Richard Dicker, directeur du programme pour la justice internationale, de l'organisation Human Rights Watch. Les consultations ne doivent pas retarder le cours de la justice. »

En janvier 2006, l'Union africaine a renouvelé son engagement à lutter contre l'impunité, conformément aux dispositions de son Acte constitutif. La *Campagne contre l'impunité* demande instamment aux dirigeants africains de donner sens à cet engagement en exprimant leur soutien à la remise de Charles Taylor au Tribunal spécial.

La Campagne contre l'impunité, coalition de quelque 300 groupes africains et internationaux de la société civile, a été mise en place pour veiller à ce que le Nigéria remette Charles Taylor au Tribunal spécial. Celui-ci a été institué en 2002

pour « juger les personnes portant la responsabilité la plus lourde dans les crimes de guerre et crimes contre l'humanité », commis dans le cadre du conflit armé en Sierra Leone.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

- . à Lagos, Shina Loremikan, Committee for the Defence of Human Rights (CDHR, Comité nigérian de défense des droits humains), au +234-803-323-5822;
- . à Lagos, Voke Ighorodje, *Nigerian Coalition for the International Criminal Court,* au +234-803-346-5161 :
- . à Abuja, Chidi Odinkalu, *Open Society Institute Justice Initiative* au +234-9-413-3771;
- . à Monrovia, Ezekial Pajibo, *Centre for Democratic Empowerment* (CEDE, Centre pour la participation démocratique), au +231-565-9459;
- . à Monrovia, Aloysius Toe, Foundation for Human Rights and Democracy (FOHRD, Fondation pour les droits humains et la démocratie), au +231-775-15158;
- . à Freetown, Sulaiman Jabati, Coalition for Justice and Accountability (COJA, Coalition pour la justice et la responsabilisation), au +232-76-670-948:
- . à Dakar, Corinne Dufka, Human Rights Watch, au +221-636-1013;
- . à New York, Richard Dicker, Human Rights Watch, au +1-212-216-1248 ou 1-917-747-6731;
- . à Londres, Kolawole Olaniyan, Amnesty International, au +44-207-413-5611.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site http://www.amnesty.org